

Subventions de recherche pour la sécurité des patients

DE MEILLEURES CONNAISSANCES POUR DES SOINS PLUS SÛRS

Cette nouvelle initiative de l'Alliance mondiale pour la sécurité des patients a pour objectif d'encourager la recherche sur la sécurité des patients à l'échelle mondiale, en finançant des projets de recherche. L'initiative devrait aussi contribuer au renforcement du potentiel de recherche local et à la sensibilisation de l'opinion publique sur la sécurité des patients.

OBJECTIFS DE L'INITIATIVE

- Développer la recherche sur la sécurité des patients à 20 ou 30 projets de recherche, et ce dès 2009.
- Renforcer le potentiel de recherche local sur la sécurité des patients en accordant des subventions à des instituts et à des équipes de recherche dans les pays en voie de développement et avec des économies en transition, spécialement au bénéfice de projets de recherche dirigés par des jeunes chercheurs ou des chercheurs en milieu de carrière.
- Promouvoir la connaissance sur la sécurité des patients par une meilleure diffusion des résultats de recherches.

La première année, US\$ 500 000 seront alloués pour financer entre 20 et 30 subventions, de 10 000 à 25 000 dollars chacune, pour des travaux devant débiter en 2009. Le montant de chaque bourse sera modulable, sous réserve de présentation de justificatifs appropriés. Les subventions pourront être renouvelées dès lors que le premier projet aura été mené à bien, et sous réserve de la disponibilité de fonds.





CONDITIONS REQUISES

- Les subventions sont destinées à financer des projets conçus et définis de manière satisfaisante, et réalisables en 12-18 mois.
- Les recherches dans toutes les disciplines méthodologiques et cliniques sur la sécurité des patients sont encouragées.
- Les études proposées pourront être effectuées dans un hôpital, dans des services de soins primaires, de soins ambulatoires, de soins de proximité ou de soins à domicile. Les propositions de recherches dans des pays en voie de développement et avec des économies en transition sont particulièrement encouragées.
- Les chercheurs à tous stades de carrières peuvent postuler; les candidatures de jeunes chercheurs sont toutefois particulièrement encouragées.
- Les chercheurs doivent être affiliés à un établissement reconnu situé dans le pays où le projet sera réalisé.
- Les recherches menées en collaboration, entre établissements et pays, sont vivement encouragées.
- Les candidatures d'équipes de recherche pluridisciplinaires réunissant un éventail de compétences appropriées, et notamment constituées de cliniciens, de praticiens et de décideurs, sont vivement encouragées.



PRIORITÉS DE LA RECHERCHE

Les subventions financeront des projets de recherche qui correspondent aux priorités de la recherche de l'Alliance mondiale pour la sécurité des patients (Encadré 1). Le présent appel à candidatures cible principalement les études axées sur les deux premières priorités, à savoir la définition, la conception et la mise à l'essai d'interventions locales destinées à améliorer la sécurité des patients, et l'efficacité économique des stratégies de réduction des risques. Les autres priorités au niveau mondial, régional ou local qui pourraient faire déboucher sur une politique ou des mesures concrètes seront également prises en compte, sous réserve de fonds disponibles.

ENCADRÉ 1. PRIORITÉS DE LA RECHERCHE DE L'ALLIANCE MONDIALE POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

- Définition, conception et mise à l'essai de solutions localement efficaces et financièrement accessibles,
- Évaluation de l'efficacité économique des stratégies de réduction des risques,
- Médicaments contrefaits et de qualité inférieure,
- Insuffisance des compétences, de la formation et des savoir-faire,
- Soins à la mère et au nouveau-né,
- Infections associées aux soins,
- Ampleur et nature du problème de la sécurité des patients,
- Déficit de connaissances appropriées et de transfert du savoir,
- Pratiques d'injection sûres,
- Transfusions sanguines non sécurisées,
- Manque de communication et de coordination,
- Faible connaissance sur la sécurité et les processus accusatoires,
- Dysfonctionnements organisationnels latents,
- Indicateurs de sécurité améliorés,
- Conception et utilisation de dispositifs et de méthodes incluant la prise en compte de facteurs humains,
- Technologie de l'information pour la santé et systèmes d'information,
- Rôle des patients dans l'établissement du programme de recherche,
- Événements médicamenteux défavorables et erreurs de médication.



EVALUATION ET SÉLECTION

Les subventions seront mises au concours, et les projets sélectionnés par un groupe d'experts à l'issue d'un examen collégial. Les principaux critères de sélection seront notamment les suivants :

- Pertinence, importance et originalité du (ou des) thème(s) de recherche;
- Mérite scientifique, à savoir adéquation de la conception de l'étude, caractère approprié de la méthode et des mesures à effectuer et validité des instruments devant servir à la collecte des données;
- Adéquation de la gestion de l'équipe du projet et du plan du projet;
- Budget et rapport coût-résultats.

L'évaluation inclura trois étapes :

Etape 1 : Sélection. Le Secrétariat pour la recherche examinera les candidatures afin de s'assurer que les conditions requises sont remplies et que les informations fournies sont complètes et exactes. Les candidatures jugées satisfaisantes seront transmises au groupe qui procédera à l'examen collégial. Par souci de confidentialité et d'impartialité, l'identité des chercheurs et de leur(s) établissement(s) ne figurera pas sur les dossiers proposés.

Etape 2 : Examen collégial. Les membres du groupe d'examen s'appuieront sur des critères pré-établis pour juger les candidatures. Chaque proposition sera évaluée par au moins deux examinateurs. L'évaluation se fera en deux phases. La première concernera le mérite scientifique, la pertinence de la proposition pour la politique à mettre en œuvre et la solidité du plan pour la



gestion du projet. Cette évaluation se fera « en aveugle », les examinateurs ignorant l'identité du candidat, à des fins d'objectivité et d'impartialité. La deuxième phase portera sur les capacités et les aptitudes des chercheurs, de l'équipe du projet et de l'établissement, ou des établissements, dont ils relèvent, et ce afin de s'assurer qu'ils disposeront du savoir-faire, de l'expérience et du soutien international requis pour mener à bien le projet dans son intégralité.

Toutes les candidatures satisfaisant aux critères de sélection seront notées et le financement de celles qui obtiendront les meilleures notes seront recommandées. A ce stade, le Secrétariat pour la recherche pourra consulter ses collègues régionaux pour la sécurité des patients ou les représentants de l'OMS dans les pays pour une évaluation supplémentaire du budget estimatif du projet proposé.

Etape 3 : Visa du Comité d'évaluation éthique de l'OMS. Tous les projets financés au titre de cette initiative devront être autorisés par le Comité d'évaluation éthique de l'OMS. Le Secrétariat collaborera avec les candidats retenus et avec le Comité d'évaluation éthique pour faciliter ce processus.



CONTRAT ET FINANCEMENT

Les subventions revêtiront la forme d'un accord de services techniques entre l'OMS et l'établissement désigné par le chercheur principal du projet de recherche. La lettre d'accord, qui énoncera les termes et les conditions du contrat, servira de contrat officiel.

GESTION DU PROJET

Les subventions de recherche pour la sécurité des patients sont administrées par le programme de recherche de l'Alliance mondiale pour la sécurité des patients.

APPEL À CANDIDATURES ET CALENDRIER

L'initiative des subventions débutera officiellement en juin 2008. Les candidatures devront être reçues le 30 septembre 2008 au plus tard. De plus amples informations concernant le processus de sélection, les conditions d'attribution des bourses et le formulaire de candidature sont disponibles sur le site de l'Alliance mondiale pour la sécurité des patients. D'autres nouvelles, annonces et rapports seront également publiés sur le site :

<http://www.who.int/patientsafety/research/grants/>.

Calendrier de la sélection :

Activité	Date
Lancement du programme	24 juin 2008
Appel à candidatures	1er juillet 2008
Date limite de dépôt des candidatures	30 septembre 2008
Examen collégial	octobre-novembre 2008
Communication des résultats de l'examen	décembre 2008
Examen par le Comité d'évaluation éthique de l'OMS	janvier-mars 2009
Début des projets	avril-mai 2009

CONCERNANT L'ALLIANCE MONDIALE POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

L'Alliance mondiale pour la sécurité des patients a été créée en octobre 2004 par le Directeur général de l'OMS. Son objectif est de sensibiliser davantage l'opinion publique et d'accroître l'engagement des responsables à améliorer la politique et la pratique en matière de sécurité des patients dans tous les Etats Membres de l'OMS. Le programme de recherche vise à encourager la recherche sur la sécurité des patients partout dans le monde ainsi que la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche et des données obtenues pour améliorer la sécurité des patients.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser à :

Mme Nittita Prasopa-Plaizier
Alliance mondiale pour la sécurité des patients
Organisation mondiale de la Santé
20 avenue Appia
CH-1211 Genève 27
Suisse
Fax : +41 22 791 1388
Courriel : pssmallgrants@who.int
Site web :
<http://www.who.int/patientsafety/research/grants/>

WHO/IER/PSP/2008.06 (A4)

© Organisation mondiale de la Santé 2008

Tous droits réservés. Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé auprès des Editions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; adresse électronique : bookorders@who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Editions de l'OMS, à l'adresse ci dessus (télécopie : +41 22 791 4806 ; adresse électronique : permissions@who.int).

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Designed by Paprika (France)
Printed by the WHO Document Production Services, Geneva, Switzerland



Organisation
mondiale de la Santé